



Les indicateurs techniques, financiers et de développement durable

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2022**



page 3

Ambition 1

Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles

- 4 | Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants
- 12 | Estimation du nombre de branchements
- 13 | Exemples de factures d'eau
- 17 | Présentation des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés
- 18 | Montants financiers des travaux engagés et présentation des programmes pluriannuels
- 22 | Cofinancement
- 23 | Encours de la dette
- 23 | Montant des amortissements réalisé par la collectivité organisatrice du service
- 24 | Présentation des projets en cours en 2022
- 27 | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
- 27 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- 27 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- 28 | Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
- 30 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- 32 | Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies
- 33 | Caractéristiques physicochimiques des eaux traitées (moyennes annuelles)
- 35 | Volumes reçus dans les usines d'épuration
- 36 | Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés
- 37 | Linéaire de collecte des eaux usées selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie
- 38 | Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées
- 38 | Capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants
- 39 | Prescription des rejets pour les principaux polluants
- 45 | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- 46 | Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues par usine et par filière
- 47 | Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

page 48

Ambition 2

Lutter contre le dérèglement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre



- 49 | Émissions de gaz à effet de serre et consommation de réactifs

page 50

Ambition 3

Répondre aux attentes des acteurs du territoire



- 51 | Sécurité et cadre de vie
- 52 | Taux de réclamation
- 52 | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- 53 | Attentes sociales et sociétales
- 54 | Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée



Ambition 1

**Diminuer l'empreinte
écologique
du SLAAP
en préservant
les écosystèmes
et les ressources
naturelles**

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants

■ NOMBRE D’HABITANTS PAR COMMUNE INTÉGRÉE OU RACCORDÉE AU SIAAP (INFORMATIONS FOURNIES PAR LES DISTRIBUTEURS D’EAU)

NB : la population indiquée est la population communale (INSEE année 2020 publiée en 2023). Pour quelques communes situées en périphérie de la zone de collecte du SIAAP et pour lesquelles la desserte est partagée avec un autre système d’assainissement, seule la fraction du SIAAP est comptée.

Département	Localité	Nb d’habitants
75	Paris	2 145 906
77	Seine-et-Marne	227 850
78	Yvelines	652 372
91	Essonne	873 095
92	Hauts-de-Seine	1 626 213
93	Seine-Saint-Denis	1 655 422
94	Val-de-Marne	1 407 972
95	Val-d’Oise	605 037
TOTAL		9 193 867

■ DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
75	Paris		Eau de Paris	2 145 906
TOTAL 75				2 145 906
77	Brie-Comte-Robert		SUEZ EAU FRANCE	19 161
77	Brou-sur-Chantereine	Communauté d’Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	4 890
77	Champs-sur-Marne	Communauté d’Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE	20 941
77	Chelles	Communauté d’Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	54 372
77	Chevry-Cossigny	SIBRAV	SUEZ EAU FRANCE	3 920
77	Combs-la-Ville	Communauté d’Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS)	SAN SENART/EAUX DE SENART	8 230
77	Courtry	Communauté d’Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SMAEP de Lagny Valyo	6 643
77	Férolles-Attilly	SIBRAV	SFDE/Seine-et-Marne	1 263
77	Lésigny	SIBRAV	SFDE/Seine-et-Marne	7 125
77	Ozoir-la-Ferrière	SIBRAV	SFDE/Seine-et-Marne	20 712
77	Pin (Le)	Communauté de Communes Plaine et Monts de France (CCPMF)	SMAEP de Lagny Valyo	1 569
77	Pontault-Combault	Communauté d’Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE Val-de-Marne	37 579
77	Pontcarré	Communauté d’Agglomération Marne et Gondoire	SFDE/Seine-et-Marne	2 154
77	Roissy-en-Brie	Communauté d’Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE/Seine-et-Marne	22 643
77	Servon	SIBRAV	SUEZ EAU FRANCE	3 308
77	Vaires-sur-Marne	Communauté d’Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	13 340
TOTAL 77				227 850

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
78	Achères	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)	SEFO/SIARH	21 660
78	Aigremont	SIARH	SIARH	1 085
78	Andrézy	SIARH	SEFO	13 236
78	Bougival	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SEOP YVELINES/SAUR Bougival	8 983
78	Buc	SIABV	SEOP YVELINES/SFDE BUC HAUTS DE PRE	5 972
78	Carrières-sous-Poissy	SIARH	SIARH	17 417
78	Carrières-sur-Seine	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	15 115
78	La Celle-Saint-Cloud	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SEOP YVELINES	20 496
78	Chambourcy	SIARH	SIARH	203
78	Chanteloup-les-Vignes	SIARH	SEFO	10 730
78	Châteaufort	SIAHVY	SEOP YVELINES	1 467
78	Chatou	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	29 709
78	Chevreuse	SIAHVY	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	5 572
78	Choisel	SIAHVY	SIAHVY	540
78	Croissy-sur-Seine	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	10 324
78	Élancourt	HYDREAULYS	VEOLIA CGE	1 293
78	L’Étang-la-Ville	CA Saint-Germain Boucle de Seine (ex-SIARSGL)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	4 430
78	Guyancourt	HYDREAULYS	SEOP YVELINES	29 269
78	Houilles	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	VEOLIA Eau IdF	33 250
78	Jouy-en-Josas	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF/SEOP YVELINES	7 983
78	Les Loges-en-Josas	SIABV	VEOLIA Eau IdF	1 661
78	Louvenciennes	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SEOP YVELINES	7 342
78	Magny-les-Hameaux	HYDREAULYS	SAUR	9 417
78	Maisons-Laffitte	CA Saint-Germain Boucle de Seine (SMAS3M)	VEOLIA EAU	23 204
78	Mareil-Marly	CA Saint-Germain Boucle de Seine (ex-SIARSGL)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	3 669
78	Marly-le-Roi	CA Saint-Germain Boucle de Seine (ex-SIARSGL)	SEOP YVELINES/RPO Lyonnaise	16 352
78	Maurecourt	SIARH	SEFO-SIARH/CYO	4 384
78	Médan	SIARH	SIARH	1 332
78	Le Mesnil-le-Roi	CA Saint-Germain Boucle de Seine (SMAS3M)	VEOLIA Eau IdF	6 304
78	Montesson	CA Saint-Germain Boucle de Seine (SMAS3M)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	14 811
78	Montigny-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEOP YVELINES	31 854
78	Orgeval	SIARH	SIARH	2 025
78	Le Pecq	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	15 792
78	Poissy	SIARH	SIARH	39 731
78	Le Port-Marly	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	5 454
78	Saint-Forget	SIAHVY	SIAHVY	450
78	Saint-Germain-en-Laye	CA Saint-Germain Boucle de Seine (ex-SIARSGL)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	44 410
78	Saint-Lambert	SIAHVY	SAUR	444
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	SIAHVY	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	7 750
78	Sartrouville	CA Saint-Germain Boucle de Seine (SMAS3M)	VEOLIA Eau IdF	51 746
78	Toussus-le-Noble	SIABV	SEOP YVELINES	1 164
78	Trappes	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA CGE	2 504
78	Triel-sur-Seine	SIARH	SEFO SIARH	12 360
78	Vélizy-Villacoublay	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	22 836
78	Versailles	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA YVELINES	38 083
78	Le Vésinet	CA Versailles Grand Parc (ex-SIABS)	SUEZ EAU FRANCE (RPO)	15 619
78	Villennes-sur-Seine	SIARH	SIARH	5 476
78	Viroflay	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA Eau IdF	16 744
78	Voisins-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEOP YVELINES	10 722
TOTAL 78				652 372

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
91	Arpajon	SYORP	SYORP	11 165
91	Athis-Mons	SYORP	SYORP	35 641
91	Ballainvilliers	SYORP	SIAHVY/SYORP	4 666
91	Bièvres	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	4 796
91	Boullay-les-Troux	SIAHVY	SIAHVY	647
91	Boussy-Saint-Antoine	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	7 980
91	Brétigny-sur-Orge	SYORP	SYORP	27 006
91	Brunoy	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	25 344
91	Bures-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	9 240
91	Champlan	SIAHVY	SIAHVY	2 771
91	Chilly-Mazarin	SIAHVY	SIAHVY	19 943
91	Crosne	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	9 458
91	Draveil	SYAGE	VEOLIA CGE	28 595
91	Égly	SYORP	SYORP	4 577
91	Épinay-sous-Sénart	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	12 197
91	Épinay-sur-Orge	SYORP	SIAHVY/SYORP	11 102
91	Fleury-Mérogis	SYORP	SYORP	13 708
91	Gif-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	21 439
91	Gometz-la-ville	SIAHVY	SIAHVY	1 511
91	Gometz-le-Châtel	SIAHVY	SIAHVY	2 618
91	Grigny	SIVOA	SYORP	27 571
91	Igny	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	10 157
91	Juvisy-sur-Orge	SYORP	SYORP	17 656
91	Leuville-sur-Orge	SYORP	SYORP	4 350
91	Linas	SYORP	SYORP	6 864
91	Longjumeau	SIAHVY	SIAHVY	21 105
91	Longpont-sur-Orge	SYORP	SYORP	6 378
91	Marcoussis	SYORP	SYORP	8 262
91	Marolles-en-Hurepoix	SYORP	SYORP	56
91	Massy	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	50 506
91	Molières (Les)	SIAHVY	SIAHVY	1 856
91	Montgeron	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	23 943
91	Montlhéry	SYORP	SYORP	8 561
91	Morangis	SIAHVY	SIAHVY	13 131
91	Morsang-sur-Orge	SYORP	SYORP	20 149
91	La Norville	SYORP	SYORP	4 316
91	Nozay	SYORP	SYORP	4 490

...

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
91	Ollainville	SYORP	SYORP	3 506
91	Orsay	SIAHVY	SIAHVY	15 554
91	Palaiseau	SIAHVY	VEOLIA Eau IdF	34 750
91	Paray-Vieille-Poste	SYORP	SYORP	7 823
91	Le Plessis-Pâté	SYORP	SYORP	4 114
91	Quincy-sous-Sénart	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	9 463
91	Ris-Orangis	Communauté d’Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS)	SYORP	20 157
91	Saclay	SIAVB	SIAHVY	4 261
91	Saint-Aubin	SIAHVY	SIAHVY	691
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	SYORP	SYORP	35 879
91	Saint-Germain-lès-Arpajon	SYORP	SYORP	11 068
91	Saint-Jean-de-Beauregard	SIAHVY	SIAHVY SLE RPS	482
91	Saint-Michel-sur-Orge	SYORP	SYORP	21 298
91	Saulx-les-Chartreux	SIAHVY	SIAHVY	6 593
91	Savigny-sur-Orge	SYORP	SIAHVY/SYORP	37 190
91	Varennnes-Jarcy	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	2 302
91	Vauhallan	SIAVB	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	2 054
91	Verrières-le-Buisson	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	14 602
91	Vigneux-sur-Seine	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	31 495
91	Villebon-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	10 406
91	La Ville-du-Bois	SYORP	SYORP	8 021
91	Villejust	SIAHVY	SIAHVY	2 446
91	Villemoisson-sur-Orge	SYORP	SYORP	7 014
91	Villiers-le-Bâcle	SIAHVY	SIAHVY	1 155
91	Villiers-sur-Orge	SYORP	SYORP	4 592
91	Viry-Châtillon	SYORP	SYORP	31 098
91	Wissous	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	7 063
91	Yerres	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	29 097
91	Les Ulis	SIAHVY	SIAHVY	25 165
TOTAL 91				873 095

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
92	Antony	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	62 906
92	Asnières-sur-Seine	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	88 004
92	Bagneux	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	41 967
92	Bois-Colombes	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	29 555
92	Boulogne-Billancourt	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	120 911
92	Bourg-la-Reine	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	20 974
92	Châtenay-Malabry	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	34 383
92	Châtillon	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	36 392
92	Chaville	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	20 524
92	Clamart	SIABV	VEOLIA Eau IdF	53 179
92	Clichy	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	62 933
92	Colombes	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	86 775
92	Courbevoie	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	82 074
92	Fontenay-aux-Roses	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	25 174
92	Garches	Hauts-de-Seine	CEB EAU ET FORCE/SEOP HAUTS-DE-SEINE	17 557
92	La Garenne-Colombes	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	29 624
92	Gennevilliers	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	49 880
92	Issy-les-Moulineaux	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	67 937
92	Levallois-Perret	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	67 258
92	Malakoff	Hauts-de-Seine	VEOLIA Eau IdF	31 230
92	Marnes-la-Coquette	HYDREAULYS	SEOP HAUTS DE SEINE	1 756
92	Meudon	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	45 825
92	Montrouge	Hauts-de-Seine	VEOLIA EAU IDF	47 907
92	Nanterre	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	95 782
92	Neuilly-sur-Seine	Hauts-de-Seine	VEOLIA EAU IDF	59 388
92	Le Plessis-Robinson	Hauts-de-Seine	VEOLIA EAU IDF	29 562
92	Puteaux	Hauts-de-Seine	VEOLIA EAU IDF	44 009
92	Rueil-Malmaison	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	78 265
92	Saint-Cloud	Hauts-de-Seine	CEB EAU ET FORCE/VEOLIA EAU IDF/SEOP HAUTS-DE-SEINE	29 560
92	Sceaux	Hauts-de-Seine	VEOLIA EAU IDF	20 359
92	Sèvres	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	23 108
92	Suresnes	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	49 482
92	Vanves	Hauts-de-Seine	VEOLIA EAU IDF	27 871
92	Vaucresson	Hauts-de-Seine	SEOP HAUTS-DE-SEINE	8 627
92	Ville-d’Avray	HYDREAULYS	SEOP HAUTS-DE-SEINE	10 883
92	Villeneuve-la-Garenne	Hauts-de-Seine	EAU ET FORCE	24 592
TOTAL 92				1 626 213

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
93	Aubervilliers	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	89 401
93	Aulnay-sous-Bois	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	86 485
93	Bagnolet	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	38 470
93	Le Blanc-Mesnil	Seine-Saint-Denis	SUEZ/NANTEAISE DES EAUX	57 989
93	Bobigny	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	54 906
93	Bondy	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	53 342
93	Le Bourget	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	15 660
93	Clichy-sous-Bois	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	29 568
93	Coubron	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	4 975
93	La Courneuve	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	46 828
93	Drancy	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	71 276
93	Dugny	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	11 200
93	Epinay-sur-Seine	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	54 419
93	Gagny	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	39 588
93	Gournay-sur-Marne	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	6 814
93	L’Ile-Saint-Denis	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	8 646
93	Les Lilas	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	23 276
93	Livry-Gargan	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	45 618
93	Montfermeil	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	28 006
93	Montreuil	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	111 367
93	Neuilly-Plaisance	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	20 934
93	Neuilly-sur-Marne	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	36 535
93	Noisy-le-Grand	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	68 930
93	Noisy-le-Sec	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	45 043
93	Pantin	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	60 419
93	Les Pavillons-sous-Bois	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	23 904
93	Pierrefitte-sur-Seine	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	31 344
93	Le Pré-Saint-Gervais	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	17 290
93	Le Raincy	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	14 753
93	Romainville	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	31 469
93	Rosny-sous-Bois	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	45 442
93	Saint-Denis	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	113 116
93	Saint-Ouen	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	51 547
93	Sevran	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	51 778
93	Stains	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	39 193
93	Tremblay-en-France	Seine-Saint-Denis	SFDE/SIAEP (SIAEP TREMBLAY-EN-FRANCE CLAYE-SOUILLY)	36 477
93	Vaujours	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	7 194
93	Villemomble	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	30 583
93	Villepinte	Seine-Saint-Denis	SFDE SEINE-SAINT-DENIS	38 204
93	Villetaneuse	Seine-Saint-Denis	VEOLIA EAU IDF	13 433
TOTAL 93				1 655 422

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
94	Ablon-sur-Seine	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	5 906
94	Alfortville	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	45 151
94	Arcueil	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	21 840
94	Boissy-Saint-Léger	Val-de-Marne	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	17 286
94	Bonneuil-sur-Marne	Val-de-Marne	SUEZ EAU FRANCE (RPS)/VEOLIA CGE BONNEUIL	18 424
94	Bry-sur-Marne	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	17 592
94	Cachan	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	30 214
94	Champigny-sur-Marne	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	77 439
94	Charenton-le-Pont	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	29 632
94	Chennevières-sur-Marne	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	18 011
94	Chevilly-Larue	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	20 372
94	Choisy-le-Roi	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	46 229
94	Créteil	Val-de-Marne	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	92 566
94	Fontenay-sous-Bois	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	51 386
94	Fresnes	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	28 556
94	Gentilly	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	18 813
94	L’Hay-les-Roses	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	31 647
94	Ivry-sur-Seine	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	64 016
94	Joinville-le-Pont	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	19 128
94	Le Kremlin-Bicêtre	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	24 513
94	Limeil-Brévannes	Val-de-Marne	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	28 290
94	Maisons-Alfort	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	57 639
94	Mandres-les-Roses	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	4 788
94	Marolles-en-Brie	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)/VEOLIA CGE	4 737
94	Nogent-sur-Marne	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	33 578
94	Noisieu	Val-de-Marne	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	4 602
94	Orly	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	24 361
94	Ormesson-sur-Marne	Val-de-Marne	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	10 528
94	Périgny	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	2 707
94	Le Perreux-sur-Marne	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	33 697
94	Le Plessis-Trévise	Val-de-Marne	SFDE	19 651
94	La Queue-en-Brie	Val-de-Marne	SFDE	12 148
94	Rungis	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	5 625
94	Saint-Mandé	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	21 991
94	Saint-Maur-des-Fossés	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	74 520
94	Saint-Maurice	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	14 560
94	Santeny	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	3 994
94	Sucy-en-Brie	Val-de-Marne	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	27 040
94	Thiais	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	30 788
94	Valenton	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	14 538
94	Villecresnes	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)/VEOLIA CGE	11 846
94	Villejuif	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	56 349
94	Villeneuve-le-Roi	SYAGE	VEOLIA EAU IDF	21 411
94	Villeneuve-Saint-Georges	SYAGE	SUEZ EAU FRANCE (RPS)	34 845
94	Villiers-sur-Marne	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	29 672
94	Vincennes	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	49 697
94	Vitry-sur-Seine	Val-de-Marne	VEOLIA EAU IDF	95 649
TOTAL 94				1 407 972

Secteur desservi, distributeurs et nombre d’habitants (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d’habitants
95	Andilly	SIARE	VEOLIA EAU IDF	2 703
95	Argenteuil	SMAVND	VEOLIA EAU IDF	108 567
95	Beauchamp	SIARE	VEOLIA EAU IDF	8 900
95	Bessancourt	SIARE	VEOLIA EAU IDF	7 876
95	Bezons	SMAVND	VEOLIA EAU IDF	31 866
95	Boisemont	SIARP	CYO	453
95	Cormeilles-en-Parisis	Communauté d’Agglomération Val Parisis	VEOLIA EAU IDF	26 074
95	Deuil-la-Barre	SIARE	VEOLIA EAU IDF	22 050
95	Eaubonne	SIARE	VEOLIA EAU IDF	25 498
95	Enghien-les-Bains	SIARE	VEOLIA EAU IDF	11 416
95	Ermont	SIARE	VEOLIA EAU IDF	29 230
95	Franconville	SIARE	VEOLIA EAU IDF	37 347
95	La Frette-sur-Seine	Communauté d’Agglomération Val Parisis	VEOLIA EAU IDF	4 655
95	Garges-lès-Gonesse	SIAH Croult	SFDE	11 236
95	Gonesse	SIAH Croult	SFDE	0
95	Groslay	SIARE	VEOLIA EAU IDF	8 474
95	Herblay	Communauté d’Agglomération Val Parisis	VEOLIA EAU IDF	31 747
95	Margency	SIARE	VEOLIA EAU IDF	2 830
95	Montigny-lès-Cormeilles	SIARE	VEOLIA EAU IDF	22 186
95	Montlignon	SIARE	VEOLIA EAU IDF	2 917
95	Montmagny	SIARE	VEOLIA EAU IDF	14 550
95	Montmorency	SIARE	VEOLIA EAU IDF	21 688
95	Pierrelaye	Communauté d’Agglomération Val Parisis	VEOLIA EAU IDF	9 734
95	Le Plessis-Boucard	SIARE	VEOLIA EAU IDF	8 454
95	Roissy-en-France	SIAH Croult	SFDE/SIAEP TREMBLAY-EN-FRANCE CLAYE-SOUILLY	0
95	Saint-Gratien	SIARE	VEOLIA EAU IDF	20 914
95	Saint-Leu-la-Forêt	SIARE	VEOLIA EAU IDF	16 076
95	Saint-Prix	SIARE	VEOLIA EAU IDF	7 220
95	Sannois	SIARE	VEOLIA EAU IDF	26 524
95	Sarcelles	SIAH Croult	VEOLIA EAU IDF	39 184
95	Soisy-sous-Montmorency	SIARE	VEOLIA EAU IDF	18 061
95	Taverny	SIARE	VEOLIA EAU IDF	26 607
TOTAL 95				605 037

Estimation du nombre de branchements directement raccordés à un ouvrage du SIAAP

Ouvrages	Type ⁽¹⁾	Dimensions	Linéaires (mètres)	Nb de branchements ⁽²⁾
Pajeaud	U	Ø 2500	2 588	308
Émissaire général	U	Ø 3000	29 617	381
Collecteur du Nord	U	Ø 3800/3000	4 567	254
PDSO ⁽³⁾	U	Ø 1600	3 254	191
GDSO ⁽⁴⁾	U	Ø 2000	3 758	131
RN6 ⁽⁵⁾	U	Ø 1500/900	5 180	nc
ENE	U	Ø 2800/3900	8 682	0
DSEA ⁽⁶⁾	U/EU			779
DEA ⁽⁷⁾	U/EU			579
TOTAL				2 623

(1) EU : eaux usées. U : unitaire.

(2) Le nombre de branchements correspond au nombre d'immeubles raccordés.

(3) Petite Dérivation de Saint-Ouen.

(4) Grande Dérivation de Saint-Ouen.

(5) Route Nationale 6.

(6) Direction des Services de l'Environnement et l'Assainissement du 94.

(7) Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93.

nc : non connu.

Après la mise en place de la réforme en 1968, la gestion de l'assainissement est transférée de l'autorité préfectorale aux collectivités locales. Le SIAAP est créé pour assurer la gestion globale de l'assainissement francilien. La loi LEMA confirme la spécificité francilienne de la gestion de l'assainissement à un échelon interdépartemental. Sur certains secteurs, il n'existe pas de réseau de collecte communale, d'où l'existence de nombreux branchements sur les ouvrages du SIAAP.

Ce tableau n'est pas exhaustif car il ne peut pas présumer de la conformité des branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales. L'état physique des branchements est dans l'ensemble bien connu.

Exemples de factures d’eau

Le Conseil d’administration du SIAAP vote les taux des redevances d’assainissement chaque année à l’occasion du vote du Budget primitif. Ces taux sont ensuite transmis aux distributeurs d’eau potable qui les repercutent sur les consommations des usagers.

Il existe historiquement deux redevances interdépartementales d’assainissement :

- **la redevance transport-épuration acquittée par les usagers de Paris et de la petite couronne** (département des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) pour l’exercice 2022. La délibération 2021-123-2 du 9 décembre 2021 a porté ce taux à 1,147 € par mètre cube hors taxe. Afin de faire face à l’inflation des coûts de l’énergie et des matières premières nécessaires au traitement des effluents, une seconde délibération 2023-043-2 du 21 juin 2022 a porté le taux à 1,233 € par mètre cube hors taxe à compter du 1^{er} juillet 2022.
- **la redevance part épuration acquittée par les usagers de la Grande couronne** (départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l’Essonnes et du Val-d’Oise) desservis par des Syndicats liés au SIAAP par convention. La délibération 2021-123-3 du 9 décembre 2021 a fixé le taux à 0,725 € par mètre cube hors taxe pour l’année 2022. Les usagers non domestiques sont soumis à un mode particulier de calcul de l’assiette de la redevance qui relève de la délibération 2008-007 du 20 février 2008 complétée des délibérations 2009-130 du 25 juin 2009 du 7 avril 2010, 2010-083 et 2021-022 du 6 avril 2021. Il existe également des dispositifs particuliers pour les usagers rejetant des eaux d’exhaures et eaux dites parasites qui relèvent de la délibération 2007-370 du 19 décembre 2007.

■ UN EXEMPLE DE FACTURE D’EAU DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, POUR UNE COMMUNE ADHÉRENTE AU SYNDICAT DES EAUX D’ÎLE-DE-FRANCE

Les taux communaux et de lutte contre la pollution appliqués résultent de moyennes pondérées.

Hauts-de-Seine	Au 01.01.2023		Au 01.01.2022	
	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³
PART EAU POTABLE				
Eau potable (part Syndicat des Eaux d’Île-de-France + part délégataire)	1,26	150,89	1,12	134,86
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,21	25,64	0,20	24,12
Redevance de soutien d’étiage	0,01	1,40	0,01	1,08
Sous-total 1	1,48	177,93	1,33	160,06
PART ASSAINISSEMENT				
Redevance d’assainissement communale [moyenne pondérée]	0,33	39,53	0,34	40,22
Redevance d’assainissement départementale	0,58	69,61	0,56	66,76
Redevance d’assainissement interdépartementale	1,39	166,44	1,15	137,64
Sous-total 2	2,30	275,58	2,04	244,62
AUTRES TAXES				
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,02	1,87	0,01	1,58
Agence de l’eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,05	6,08	0,05	6,24
Agence de l’eau Seine-Normandie (modernisation du réseau)	0,19	22,20	0,19	22,20
Agence de l’eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution) [moyenne pondérée]	0,39	46,60	0,39	46,60
Sous-total 3	0,64	76,76	0,64	76,63
TOTAL HORS TVA	4,42	530,27	4,01	481,30
TVA	0,35	42,57	0,32	38,48
TOTAL TTC	4,77	572,84	4,33	519,78

Exemples de factures d’eau (suite)

■ UN EXEMPLE DE FACTURE D’EAU DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, POUR UNE COMMUNE ADHÉRENTE AU SYNDICAT DES EAUX D’ÎLE-DE-FRANCE

Les taux communaux et de lutte contre la pollution appliqués résultent de moyennes pondérées.

Seine-Saint-Denis	Au 01.01.2023		Au 01.01.2022	
	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³
PART EAU POTABLE				
Eau potable (part Syndicat des Eaux d’Île-de-France + part délégataire)	1,26	150,89	1,12	134,86
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,21	25,64	0,20	24,12
Redevance de soutien d’étiage	0,01	1,40	0,01	1,08
Sous-total 1	1,48	177,93	1,33	160,06
PART ASSAINISSEMENT				
Redevance d’assainissement communale [moyenne pondérée]	0,69	82,45	0,57	68,41
Redevance d’assainissement départementale	0,62	73,80	0,59	70,82
Redevance d’assainissement interdépartementale	1,39	166,44	1,15	137,64
Sous-total 2	2,69	322,69	2,31	276,88
AUTRES TAXES				
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,02	1,87	0,01	1,58
Agence de l’eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,05	6,08	0,05	6,24
Agence de l’eau Seine-Normandie (modernisation du réseau)	0,19	22,20	0,19	22,20
Agence de l’eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution) [moyenne pondérée]	0,41	48,90	0,41	48,90
Sous-total 3	0,66	79,06	0,66	78,93
TOTAL HORS TVA	4,83	579,68	4,30	515,86
TVA	0,40	47,40	0,35	34,00
TOTAL TTC	5,23	627,08	4,65	549,86

Exemples de factures d’eau (suite)

■ UN EXEMPLE DE FACTURE D’EAU DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE, POUR UNE COMMUNE ADHÉRENTE AU SYNDICAT DES EAUX D’ÎLE-DE-FRANCE

Les taux communaux et de lutte contre la pollution appliqués résultent de moyennes pondérées.

Val-de-Marne	Au 01.01.2023		Au 01.01.2022	
	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³
PART EAU POTABLE				
Eau potable (part Syndicat des Eaux d’Île-de-France + part délégataire)	1,26	150,89	1,12	134,86
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,21	25,64	0,20	24,12
Redevance de soutien d’étiage	0,01	1,40	0,01	1,08
Sous-total 1	1,48	177,93	1,33	160,06
PART ASSAINISSEMENT				
Redevance d’assainissement communale [moyenne pondérée]	0,60	72,35	0,46	55,63
Redevance d’assainissement départementale	0,56	67,52	0,57	68,41
Redevance d’assainissement interdépartementale	1,39	166,44	1,15	137,64
Sous-total 2	2,55	306,32	2,18	261,68
AUTRES TAXES				
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,02	1,87	0,01	1,58
Agence de l’eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,05	6,08	0,05	6,24
Agence de l’eau Seine-Normandie (modernisation du réseau)	0,19	22,20	0,19	22,20
Agence de l’eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution) [moyenne pondérée]	0,38	45,84	0,38	45,84
Sous-total 3	0,63	75,99	0,63	75,86
TOTAL HORS TVA	4,67	560,24	4,15	497,60
TVA	0,38	45,60	0,33	32,26
TOTAL TTC	5,05	605,84	4,48	529,86

Exemples de factures d’eau (suite)

■ UN EXEMPLE DE FACTURE À PARIS

Paris	Au 01.01.2023		Au 01.01.2022	
	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³	Coût pour 1 m ³	Coût pour 120 m ³
PART EAU POTABLE				
Eau potable (fourniture)	1,05	125,59	1,01	120,76
Eau potable (part de la Ville)	0,02	1,80	0,02	1,80
Soutien d’étéage (EPTB Seine-Grands Lacs)	0,00	0,55	0,01	0,89
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,19	23,19	0,12	14,13
Sous-total 1	1,26	151,13	1,15	137,57
PART ASSAINISSEMENT				
Redevance d’assainissement communale (collecte SAP)	0,46	55,08	0,41	49,08
Redevance d’assainissement Interdépartementale	1,39	166,44	1,15	137,64
Sous-total 2	1,85	221,52	1,56	186,72
AUTRES TAXES				
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,01	1,06	0,01	1,31
Agence de l’eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,06	7,10	0,06	7,50
Agence de l’eau Seine-Normandie (modernisation du réseau)	0,19	22,20	0,19	22,20
Agence de l’eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution)	0,38	45,60	0,38	45,60
Sous-total 3	0,64	75,96	0,64	76,61
TOTAL HORS TVA	3,74	448,61	3,34	400,90
TVA	0,30	34,48	0,26	25,96
TOTAL TTC	4,04	483,09	3,60	426,86

Présentation des recettes d’exploitation* liées à la facturation du service d’assainissement aux abonnés (en M€)

Article	Libellé article	Réalisé 2022
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises – Redevance	557 062 799
70611-0	<i>Redevance d’assainissement : Paris</i>	185 518 422
70611-1	<i>Redevance d’assainissement : Petite couronne</i>	278 732 506
70611-2	<i>Redevance d’assainissement : Essonne</i>	35 309 908
70611-3	<i>Redevance d’assainissement : Val-d’Oise</i>	20 331 373
70611-4	<i>Redevance d’assainissement : Yvelines</i>	22 862 705
70611-5	<i>Redevance d’assainissement : Seine-et-Marne</i>	6 598 467
70611-6	<i>Redevance d’assainissement : Industriels et eaux d’exhaure</i>	7 709 418
70 autres	Produits des activités annexes : prestations annexes facturées à des tiers	787 801
74	Subventions d’exploitation : primes pour épuration et subventions diverses	20 091 679
75	Autres produits de gestion courante	1 846 347
76	Produits de participations	412 800
77	Produits exceptionnels	2 578 514
TOTAL		582 779 940

* Hors chapitres 013 (stocks et reversements sur rémunération), 78 (reprises sur dépréciation des actifs circulants) et 042 – opérations d’ordre (reprise au résultat des subventions transférables).

Montants financiers des travaux engagés et présentation des programmes pluriannuels

pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d’organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Les dépenses d’équipement de l’exercice 2022 ont notamment concerné la poursuite des opérations relatives à la refonte de Seine aval pour 226,5 M€, les travaux relatifs au plan baignade (64,2 M€), la refonte de l’usine de Clichy (pour 37 M€), ou encore la reconstruction de l’unité de clariflocculation de Seine aval (18 M€). Au total, le SIAAP a investi en 2022 un montant de 483 M€, notamment pour assurer l’amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l’amélioration de ses équipements et de ses process industriels. Le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2022 s’élève à 6,1 Md€.

■ DÉPENSES D’ÉQUIPEMENTS 2022 (EN M€)

Opérations d’investissement (crédits de paiement consommés > 1000 000 € en 2022)	Autorisations de programme (AP)			Crédits de paiement (CP)			
	AP Budget Primitif 2022	Mouvements d’AP de l’exercice 2022	AP Décision Modificative 2022 (i)	CP mandatés avant le 31/12/2021	CP consommés en 2022	CP mandatés le 31/12/2022 (ii)	Dépenses ultérieures (i - ii)
REFONTE DE SEINE AVAL							
Décantation primaire	454,4	20,5	474,9	297,6	123,9	421,5	53,4
Modernisation de l’unité de production-digestion de biogaz	339,9	14,7	354,7	180,4	85,4	265,8	88,8
Refonte de Seine aval - Prétraitement	312,2	1,7	313,9	291,0	9,1	300,1	13,9
Refonte des homogénéisateurs de l’unité de production de biogaz	39,6	0,5	40,1	27,3	2,7	30,0	10,1
VRD/nappe industrielle	40,9	0,9	41,8	22,2	2,5	24,8	17,1
Campus de la refonte de Seine aval	44,9	0,0	44,9	42,9	1,1	44,0	0,9
Aménagements paysagers	22,6	1,5	24,0	3,7	0,7	4,4	19,6
Bâtiment boue et séchage thermique - File boue	269,2	0,0	269,2	4,3	0,3	4,7	264,6
Fouilles archéologiques	13,0	-0,1	12,9	8,8	0,3	9,0	3,9
Démolitions des anciennes installations	43,0	1,9	44,9	18,4	0,2	18,6	26,3
Études générales de la Refonte de Seine aval	3,4	0,0	3,4	2,1	0,2	2,3	1,1
Gestion des terres excavées	33,7	1,1	34,8	17,5	0,1	17,6	17,2
File membranaire et biofiltration	854,2	0,0	854,2	853,8	0,0	853,8	0,4
Sous-total 1	2 471,0	42,7	2 513,7	1 770,0	226,5	1 996,5	517,3

Opérations d'investissement (crédits de paiement consommés > 1000 000 € en 2022)	Autorisations de programme (AP)			Crédits de paiement (CP)			
	AP Budget Primitif 2022	Mouvements d'AP de l'exercice 2022	AP Décision Modificative 2022 (i)	CP mandatés avant le 31/12/2021	CP consommés en 2022	CP mandatés le 31/12/2022 (ii)	Dépenses ultérieures (i - ii)

SEINE AVAL (HORS REFONTE)							
Réhabilitation de l'unité de clarifloculation	217,0	19,4	236,4	24,6	17,9	42,5	193,9
Extension du bâtiment de la Nitrification et réaménagement du poste de contrôle sécurité	5,0	1,0	6,0	0,7	2,4	3,0	3,0
Transfert des boues du traitement des jus	1,8	0,0	1,8	0,1	1,0	1,1	0,6
Sous-total 2	223,7	20,4	244,2	25,4	21,3	46,7	197,5

SEINE VALENTON ET SEINE AMONT							
Maintenance 4 et 5	63,1	0,0	63,1	19,0	5,9	24,8	38,2
Unité de désinfection	6,9	1,5	8,4	0,3	2,6	2,9	5,5
Désordres sol	14,3	-0,0	14,3	9,3	2,1	11,3	2,9
Sécurisation du fonctionnement hydraulique du VL2	18,7	0,0	18,7	0,0	1,4	1,4	17,3
Modernisation du biogaz de Valenton	28,5	3,0	31,5	1,4	1,3	2,7	28,9
Réhabilitation de trois digesteurs de Valenton 1	5,0	0,0	5,0	3,5	1,2	4,8	0,2
Renouvellement amélioratif des chambres de combustion des sécheurs	4,2	0,5	4,7	0,5	1,1	1,6	3,1
Autosurveillance de Seine Valenton	5,2	0,0	5,2	2,0	1,1	3,1	2,1
Sous-total 3	145,9	4,9	150,8	35,9	16,6	52,5	98,3

MARNE AVAL							
Rénovation du poste UV	4,6	0,0	4,6	0,1	3,0	3,1	1,5
Rénovation des cellules de Biostyrs	4,5	0,0	4,5	1,6	2,6	4,2	0,3
Sous-total 4	9,1	0,0	9,1	1,7	5,6	7,2	1,8

USINE DE CHARENTON							
Bâtiment logistique et bâtiment de bureaux	14,0	0,0	14,0	1,0	2,7	3,7	10,3
Sous-total 5	14,0	0,0	14,0	1,0	2,7	3,7	10,3

Opérations d’investissement (crédits de paiement consommés > 1000 000 € en 2022)	Autorisations de programme (AP)			Crédits de paiement (CP)			
	AP Budget Primitif 2022	Mouvements d’AP de l’exercice 2022	AP Décision Modificative 2022 (i)	CP mandatés avant le 31/12/2021	CP consommés en 2022	CP mandatés le 31/12/2022 (ii)	Dépenses ultérieures (i - ii)

SEINE CENTRE							
Prestations sur les lignes d’incinération	13,2	0,0	13,2	3,6	3,3	6,9	6,3
Rénovation des armoires électriques	10,9	0,0	10,9	7,5	2,8	10,3	0,5
Réhabilitation de l’alimentation de la filière boues	0,0	7,0	7,0	0,0	2,1	2,1	4,9
Sous-total 6	24,1	7,0	31,1	11,1	8,3	19,4	11,7

CLICHY							
Reconstruction de l’usine de Clichy	561,6	34,0	595,6	306,5	36,0	342,5	253,1
Sous-total 7	561,6	34,0	595,6	306,5	36,0	342,5	253,1

RÉSEAUX							
Collecteur VL8	321,8	0,0	321,8	30,1	53,4	83,5	238,3
Rénovation du bassin EV3	12,5	1,1	13,6	4,5	6,7	11,2	2,4
Création de maillage - Ouvrage XI et collecteur bords de Marne	28,6	11,5	40,1	0,6	4,1	4,7	35,4
Collecteur du Nord (CDN) : travaux de réhabilitation - 2 ^e phase	6,4	0,0	6,4	0,0	3,3	3,3	3,0
Rénovation et adaptation des stations de vannage de l’émissaire Sèvres Achères branche de Nanterre (SAN)	7,0	-0,4	6,6	0,0	3,2	3,2	3,4
Ivry : travaux de fiabilisation du dégrillage et extraction des sables	3,1	0,0	3,1	0,1	1,7	1,9	1,2
Amélioration du système de curage du Tunnel Ivry-Massena (TIMA) en exploitation	12,3	0,0	12,3	10,4	1,6	12,0	0,2
Collecteur Pajeaud (PAJ) : travaux de réhabilitation	4,2	0,0	4,2	0,0	1,5	1,5	2,8
Études et travaux de maîtrise du risque gaz	2,0	0,0	2,0	0,0	1,5	1,5	0,5
Balagny Morée (BYM) : amélioration de l’exploitation	1,7	0,0	1,7	0,6	1,1	1,7	0,0
Sous-total 8	399,5	12,3	411,8	46,3	78,1	124,4	287,4

Opérations d'investissement (crédits de paiement consommés > 1000 000 € en 2022)	Autorisations de programme (AP)			Crédits de paiement (CP)			
	AP Budget Primitif 2022	Mouvements d'AP de l'exercice 2022	AP Décision Modificative 2022 (i)	CP mandatés avant le 31/12/2021	CP consommés en 2022	CP mandatés le 31/12/2022 (ii)	Dépenses ultérieures (i - ii)
DIVERS							
Conception d'un projet de co-méthanisation SIAAP-SYCTOM (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères)	54,0	0,0	54,0	6,0	2,6	8,5	45,5
Dispositifs de radiotélécommunication	7,5	0,0	7,5	5,7	1,2	7,0	0,5
Sous-total 9	61,5	0,0	61,5	11,7	3,8	15,5	45,9
CRÉDITS ANNUALISÉS D'INVESTISSEMENT (HORS AP)							
Sous-total 10	0,0	0,0	0,0	0,0	47,5	47,5	0,0
AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT							
Ajout et remplacement vannes station de pompage C. Thomoux	6,7	0,4	7,1	0,0	0,4	0,4	6,7
Remise à niveau de la protection incendie de Seine aval	7,7	0,0	7,7	0,0	0,8	0,8	6,9
Travaux d'amélioration des actiflos de Valenton	12,2	0,0	12,2	1,4	0,3	1,7	10,5
Passage de Seine Morée à 50 000 m³/j	14,9	0,0	14,9	2,8	0,8	3,6	11,3
Bassin tampon sur Marne aval	8,6	12,0	20,6	0,0	0,8	0,8	19,8
Refonte SCC de Valenton	23,0	0,0	23,0	0,9	0,5	1,4	21,6
Rénovation des 84 bassins BIOSTYR nitrifiants Seine aval	57,6	0,0	57,6	0,0	0,0	0,0	57,6
Refonte de l'incinération de Colombes	81,0	0,0	81,0	0,1	0,8	0,8	80,1
Autres opérations d'investissement*	1853,1	8,0	1861,1	1629,0	32,3	1661,3	199,8
Sous-total 11	2064,8	20,4	2085,2	1634,3	36,5	1670,8	414,3
ENVELOPPES SOLDÉES EN 2022**							
Sous-total 12	198,2	- 198,2	0,0	190,5	0,0	190,5	0,0
TOTAL 2022	6173,3	- 56,4	6116,9	4034,4	482,9	4517,3	1837,7

* 368 enveloppes.

** 111 enveloppes.

Cofinancement

Le co-financement des opérations est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs).

Les principales subventions reçues en 2022 sont liées à l’exécution des conventions avec l’agence de l’eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat Eau et Solidarité Climat, et plus particulièrement pour la poursuite de la refonte de Seine aval et de Clichy.

En 2022, les co-financements reçus de l’Agence se montent à 75 M€.

■ CO-FINANCEMENTS 2022 (EN M€)

	Agence de l'eau Seine-Normandie	Autres organismes
USINES D'ÉPURATION ET POSTES DE POMPAGE	62,3	
Refonte de Seine aval	50,8	
Réhabilitation de l'unité de clarifloculation à Seine aval	4,9	
Reconstruction de l'usine de Clichy	4,2	
Réhabilitation de l'usine d'Alfortville	0,6	
Désinfection UV de Marne aval	0,5	
Désinfection de Seine Valenton	0,5	
Autosurveillance de Seine Valenton	0,3	
Refonte du prétraitement de Seine Valenton	0,2	
Bassin tampon de Marne aval	0,2	
Travaux de mise en conformité de l'autosurveillance du Service Expertise et Bilans	0,1	
RÉSEAUX	12,3	0,6
Collecteur VL8	9,7	
Collecteur VL9	0,6	
Collecteur SAR aval: (R0/R8): réhabilitation	0,0	0,6*
Ventilation - Désodorisation de l'émissaire général	0,4	
Émissaire général - Réhabilitation de la conduite 1800D	0,4	
Création de maillage de l'ouvrage XI et collecteur bords de Marne	0,3	
Maintien en état du réseau: diagnostics, inspections, travaux préparatoires	0,3	
Investigation: radeau, scan 3D et autres	0,1	
Protection des installations pour risque de crue majeure à Ivry-sur-Seine	0,1	
Collecteur PAJEAUD - Travaux de réhabilitation	0,1	
Autres opérations réseaux (sept opérations)	0,3	
ÉTUDES	0,4	0,1
Étude pour la gestion du risque d'inondation	0,2	0,1**
Autres études (douze études)	0,2	
Sous-total cofinancements 2022	75,0	0,7
TOTAL COFINANCEMENTS 2022	75,7	

* Subvention reçue de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

** Subvention reçue de la Direction régionale et interdépartementale Environnement-Aménagement-Transports (DRIEAT).

Encours de la dette

et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts (en M€)

	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2022 (I)	Nouveaux emprunts (III)	Annuités		Encours de la dette le 31 décembre 2022 (I-II+III)
			Intérêts de l'exercice	Amortissement de l'exercice (II)	
Emprunts auprès d'organismes bancaires	583,9	300,0	14,2	62,6	821,3
Prêts à taux zéro de l'agence de l'eau Seine-Normandie	391,6	49,2		36,0	404,8
EMPRUNTS (1+2)	975,5	349,2	14,2	98,6	1 226,1

Montant des amortissements

réalisé (montant net) par la collectivité organisatrice du service

278 417 406 €

Présentation des projets en cours en 2022

en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux

Amélioration des performances environnementales du service

Refonte de Seine aval – Prétraitement

- Essais de garantie et de performance des installations du prétraitement.
- Levées des réserves.
- Études préliminaires pour l’amélioration de la vulnérabilité incendie et début des travaux de détection/protection incendie du bâtiment prétraitement.

Montant des travaux 2022 : 8 500 407 € € HT

Modernisation de l’unité de production digestion biogaz de Seine aval

Fin des travaux de génie civil des digesteurs et mise en place des équipements principaux.

Montant des travaux 2022 : 85 396 792 € HT

Campus de la refonte de Seine aval

Travaux de renforcement sur la boucle d’eau chaude.

Montant des travaux 2022 : 919 462 € HT

Travaux sur voirie et réseaux/nappes industrielles – Refonte de Seine aval

- Travaux de dévoiement pour l’opération BIOGAZ.
- Réalisation de la route digue du prétraitement.

Montant des travaux 2022 : 2 541 385 € HT

Démolitions des anciennes installations – Refonte de Seine aval

Divers travaux de dépose et démolition au Traitement des Jus et biologie d’Achères.

Montant des travaux 2022 : 211 446 € HT

Refonte des boues de Seine aval

Études pour un nouvel atelier de centrifugation et étude énergétique sur la valorisation des boues.

Montant des travaux 2022 : 329 659 € HT

Fouilles archéologiques

Travaux post-fouilles archéologiques du parc paysager de la station d’épuration de Seine aval.

Montant des travaux 2022 : 271 400 € HT

Aménagements paysagers de la refonte de Seine aval

Études concernant les aménagements hydroécologiques de Seine aval.

Montant des travaux 2022 : 729 842 € HT

Terres – Refonte Seine aval

Mouvement de terres sur le site et travaux de terrassement.

Montant des travaux 2022 : 83 539 € HT

Réhabilitation de la clarifloculation – Seine aval

- Premiers travaux de démontage de l’ancienne unité et premiers travaux préparatoires pour le chantier de la nouvelle installation.
- Début des études d’exécution du marché équipement.

Montant des travaux 2022 : 17 893 000 € HT

Décantation primaire - Seine aval

Fin des travaux du génie civil et mise en place des équipements principaux. Début des travaux de raccordement sur l’existant.

Montant des travaux 2022 : 123 908 914 € HT

Refonte des homogénéisateurs de l’UP BIOGAZ à Seine aval

Travaux d’équipement de tuyauterie et d’électricité.

Montant des travaux 2022 : 2 663 086 € HT

Études générales pour la refonte de Seine aval

Diverses études générales pour la refonte (études de gestion des terres et études relatives à l’hydraulique pour l’opération des aménagements écologiques Seine aval).

Montant des travaux 2022 : 162 597 € HT

Migration des vues sur FOXEVO de la nitrification et du traitement des jus – Seine aval

Poursuite des prestations sur l’unité de la nitrification. Migration des vues de supervision de la zone NIT/TDJ effective.

Montant des travaux 2022 : 330 919 € HT

Désinfection sur Marne aval et Valenton en vue de la baignade

- Réalisation du marché de rénovation des UV de Marne aval.
- Travaux de génie civil et mise en place des premiers équipements pour la désinfection organique sur Valenton.

Montant des travaux 2022 : 5 595 746 € HT

Bassins de stockage-restitution du site de Marne aval

Diverses études préliminaires (dont études géotechniques) en vue de la passation du marché de travaux.

Montant des travaux 2022 : 753 590 € HT

Injection du biogaz à Valenton

Lancement des études et travaux permettant l’injection de l’excédent de biogaz produit sur l’usine de Valenton.

Montant des travaux 2022 : 1299 412 € HT

Amélioration de la décantation lamellaire à Valenton

Études relatives à l’amélioration des performances de la décantation lamellaire de Valenton en vue de la réalisation des travaux.

Montant des travaux 2022 : 292 225 € HT

Collecteur VL8

- Travaux puits Orly, Vigneux 10 et Vigneux 15 (lot 0).
- Travaux sur puits Athis et creusement tronçon de collecteur entre Vigneux 10 et Vigneux 15 (lot 3).
- Travaux à SESAME (nouvelle bêche) (lot 4 et travaux associés),
- Travaux sur le refoulement SESAME (lot 8).

Montant des travaux 2022 : 53366 822 € HT

Reconstruction de l’usine de Clichy

- Pose des dégrilleurs du prétraitement neuf.
- Démarrage des travaux de génie civil et charpente métallique.
- Études d’exécution du lot équipements des procédés de traitement de l’eau.
- Réalisation de l’ensemble des travaux de génie civil du bassin de stockage et de restitution.
- Réalisation du local technique et de la bêche de réception des eaux chargées.

Montant des travaux 2022 : 35918 675 € HT

Conception d’un projet de cométhanisation SIAAP-SYCTOM

- Fin du génie civil et du second œuvre et mise en place des premiers équipements des deux pilotes COMETHA (sur les usines de Seine Valenton et Seine Grésillons).
- Réalisation des travaux relatifs aux utilités.

Montant des travaux 2022 : 2 553 053 € HT

Création du siphon sous la Marne entre Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand pour le maillage ouvrage XI – RGM

- Démarrage des travaux, réalisation partielle des fondations spéciales (parois moulées, injections)
- Études d’exécution et adoption de mesures d’accélération du planning.
- Début du terrassement du premier puits (Square de l’Eau).

Montant des travaux 2022 : 4149 453 € HT

Rénovation du bassin EV3 à Vitry-sur-Seine

- Remplacement des pompes à boues, de la ventilation, des portes étanches, vannes, augets basculeurs, canalisations, passerelles et équipements de manutention.
- Études d’exécution pour automatismes et TGBT.

Montant des travaux 2022 : 6719 416 € HT

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Sur les 392 km de réseau exploités par le SIAAP et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, 3 952 mètres ont été réhabilités ces trois dernières années, soit un taux moyen de renouvellement de 0,34 %.

Durée d’extinction de la dette de la collectivité

EXTINCTION DE LA DETTE (CAPACITÉ DE DÉSENNETEMENT)	
a) Total des recettes réelles d’exploitation	597 906 077,53 €
b) Total des dépenses réelles d’exploitation	410 051 485,49 €
1) ÉPARGNE BRUTE (A-B)	187 854 592,04 €
2) ENCOURS DE LA DETTE	1 226 086 129,44 €
DURÉE D’EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (2/1)	6,53 6 ans et six mois

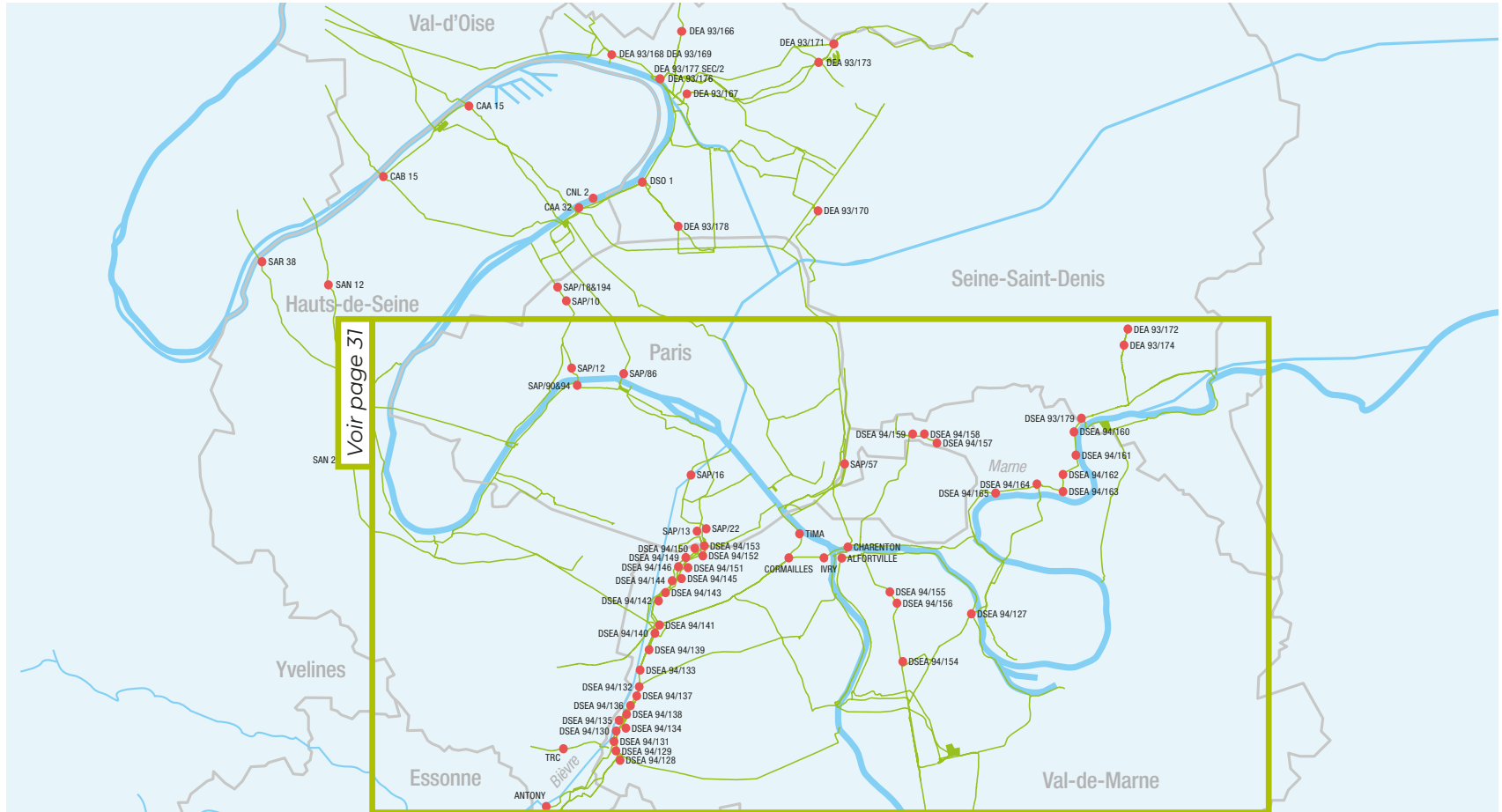
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le SIAAP dispose d’un recensement des études de diagnostic portant sur l’ensemble de ses réseaux. Les dossiers font l’objet d’un archivage papier et numérique, qui permet de constituer une base de données documentaire.

À partir de cette base de données, le SIAAP utilise un outil de consultation lié au SIG et à GUÉPARDS (Gestion Unifiée de l’État Patrimoniale des Réseaux) qui permet de positionner toutes les informations sur le fond de plan cartographique. Afin que ces données soient les plus homogènes possibles, un recensement des plans a été effectué ainsi qu’une qualification, ce qui permet de définir un programme de levée topographique afin d’optimiser cette base.

En cumulant les données, aussi bien techniques qu’historiques, issues des diagnostics réalisés par un ouvrage ou parties d’ouvrage, le SIAAP s’est doté d’une base de connaissance centralisée à même d’alimenter sa gestion patrimoniale.

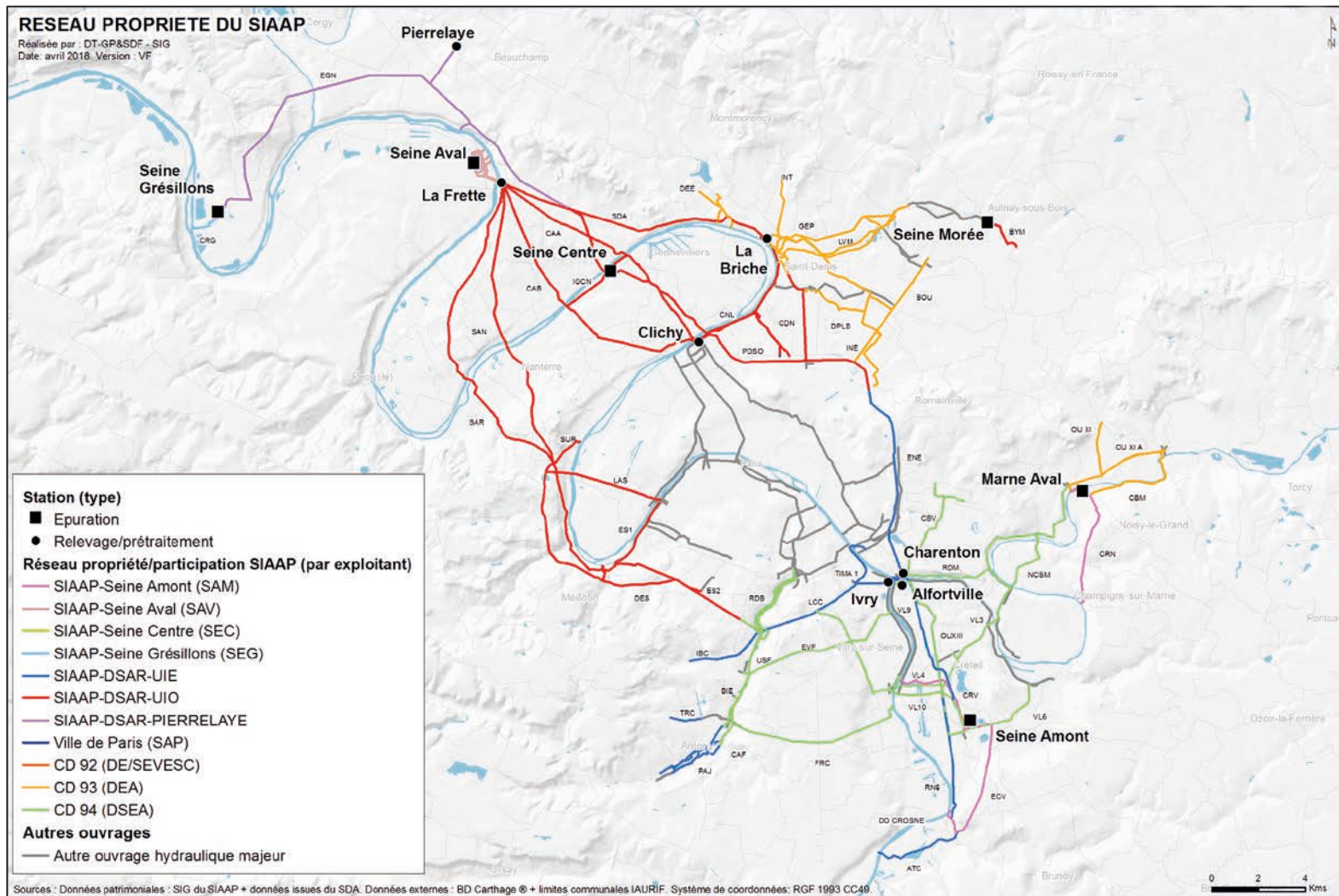
Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage



Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (suite)



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (suite)

La valeur de l’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux a peu évolué en 2022. L’indice est estimé à 110 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données ci-après :

- Le SIAAP dispose d’un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation et réalise la description des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d’orage...), et des points d’autosurveillance du fonctionnement des réseaux d’assainissement. (10 points)
- Le SIAAP dispose d’une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l’article R.554-34 du code de l’environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (VP251) (5 points)
- Le SIAAP dispose d’un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l’ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l’inventaire des réseaux. (15 points)
- Le SIAAP dispose d’informations géographiques précisant l’altimétrie des canalisations. (15 points)
- Le SIAAP met à jour annuellement un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au travers de sa GMAO. (20 points)
- Le SIAAP dénombre les branchements de son réseau. (10 points)
- Le SIAAP localise et identifie les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) au travers d’un outil de gestion patrimoniale. (10 points)
- Le SIAAP définit et met en œuvre un plan pluriannuel d’enquête et d’auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation mentionnant les dates des inspections de l’état des réseaux et les réparations ou travaux effectués à leur suite. (10 points)
- Le SIAAP met en œuvre un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d’un estimatif chiffré portant sur 5 ans). (10 points)
- Le SIAAP dispose d’outils de modélisation numérique de la totalité des réseaux. (5 points)

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies

Le SIAAP est un transporteur et un épurateur, la collecte relevant des communes et des départements. Cependant, à ce jour, un nombre important de branchements de particuliers est dénombré sur le réseau interdépartemental.

Un recensement est engagé depuis 2013 sur tout le réseau et intégré dans l’outil SIG dédié à la gestion des branchements directs. Le détail des branchements par ouvrage est présenté dans l’indicateur « estimation du nombre d’habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées » de l’ambition 1.

Depuis 2017, les procédures permettent de maîtriser le nombre de demandes de raccordements et de contrôles de raccordements sur les réseaux propriété du SIAAP, exploités par le SIAAP ou les départements (DSEA, DEA).

Le SIAAP poursuit sa démarche, rendue systématique, de diagnostic de branchements lors de la mise en chômage des ouvrages comportant des branchements particuliers et s’engage dans l’atteinte des objectifs « baignade » fixés dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

Caractéristiques physicochimiques des eaux traitées

(moyennes annuelles)

	Nb jours temps sec	Nb jours temps de pluie	Débit global journalier (m ³ /j)	DCO (%)	Ptot DERU (%)	NTK (%)	NGL DERU (%)
2022	295	70	2 202 268	90,4	82,6	88,7	66,3

La directive « DERU » n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 transcrite en droit français par l’arrêté du 22 décembre 1994, imposait la délimitation des zones sensibles à l’eutrophisation. Le 23 décembre 2005, le Préfet a classé le bassin de la Seine en zone sensible à l’eutrophisation et a imposé au SIAAP de mettre en conformité les niveaux de rejets de ses usines existantes avec ceux figurant dans la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaire Urbaines (DERU).

DCO

Les eaux usées transportent des matières organiques riches en carbone, essentiellement d’origine humaine (matières fécales). Une approche globale de ces matières polluantes est révélée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO).

Ptot

Les matières phosphorées sont d’origine humaine ou bien issues de l’usage de lessives contenant du phosphore. Le pourcentage présenté correspond à l’élimination du phosphore total contenu dans les eaux. Le phosphore total est déterminé par une analyse de laboratoire.

Mesure du NTK (azote total réduit)

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d’origine humaine : l’urée des urines), sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK. L’élimination de l’azote réduit (NTK) est essentiellement obtenue par sa transformation en nitrates par oxydation biologique (nitrification). L’élimination de l’azote sur l’usine d’épuration évite son rejet direct dans le milieu naturel, qui consommerait trop d’oxygène. Elle favorise la vie piscicole.

Mesure du NGL (azote global)

C’est l’azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l’élimination de l’urée. L’élimination du NGL signifie non seulement que l’urée a été nitrifiée, mais aussi que les nitrates formés ont été éliminés (dénitrification). L’élimination des nitrates des eaux usées sur l’usine d’épuration réduit les risques de prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) du fait des rejets directs dans la rivière et l’estuaire.

La conformité DERU signifie un rendement de 70 % pour le paramètre NGL (azote global) et 80 % pour le paramètre Pt (phosphore total), en moyenne annuelle sous conditions de référence (arrêté du 21 juillet 2015).

	NGL DERU	Ptot DERU
Seine aval	61,6 %	80,0 %
Seine Valenton	73,0 %	80,6 %
Seine centre	72,8 %	89,6 %
Seine Grésillons	70,3 %	89,6 %
Marne aval	70,6 %	88,0 %
Seine Morée	82,6 %	98,3 %

Caractéristiques physicochimiques des eaux traitées (moyennes annuelles) (suite)

Les usines de traitement d’eaux usées sont conçues pour respecter des critères de rendement épuratoire adaptés à chaque paramètre de pollution. Les caractéristiques physicochimiques des eaux usées traitées doivent ainsi être compatibles à la préservation d’un bon état des masses d’eaux réceptrices. Ces paramètres de rendement et de qualité sont vérifiés au jour le jour par les services de surveillance de chaque usine, qui en rendent compte au services de Police de l’eau.

Concentration (en mg/l)	DBO5	DCO	MES	NGL	NTK	PT
Seine aval	16,1	67,4	25,1	24,1	9,0	1,37
Seine centre	5,2	27,3	4,9	14,7	2,7	0,59
Seine Morée	1,10	15,1	2,0	12,9	1,0	0,18
Marne aval	7,2	41,6	8,7	20,4	4,0	0,92
Seine Grésillons	5,66	23,7	5,5	15,3	2,3	0,58
Seine Valenton	5,2	30,0	11,0	17,6	2,4	1,5
SIAAP*	11,8	52,3	18,3	21,1	6,4	1,23

* Ces données détaillent les caractéristiques de qualité moyenne des rejets des 6 usines pour les paramètres réglementaires du 21 juillet 2015.

MES : matières en suspension

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

NTK : azote total réduit

NGL : azote global

Ptot : phosphore total

Volumes reçus

dans les usines d’épuration

	Volume journalier en m³	Volume annuel en millions de m³
Seine aval	1 372 035	501
Seine Valenton	399 418	146
Seine centre	121 681	44
Seine Grésillons	275 815	101
Marne aval	48 316	18
Seine Morée	27 308	10
TOTAL SIAAP	2 244 577	820

Nombre d’arrêtés d’autorisation de déversement délivrés

■ LES ARRÊTÉS D’AUTORISATION DE DÉVERSEMENT PERMANENT DÉLIVRÉS SUR LA ZONE SIAAP, QUI ONT FAIT L’OBJET D’UNE INSTRUCTION DE LA PART DU SIAAP

Département	Nombre d’arrêtés délivrés en 2022	Total au 31 décembre 2022
75	93	608
77	0	7
78	7	14
91	23	71
92	30	264
93	13	37
94	4	86
95	2	32
SIAAP	1	6
TOTAL	173	1 125

Les raccordements non domestiques au réseau d’assainissement doivent faire l’objet d’une autorisation de raccordement au titre du L.1331-10 du code de la Santé publique. Cette autorisation de raccordement est obligatoire pour tout déversement d’eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte, elle relève du droit public. L’autorisation est délivrée par la collectivité qui reçoit l’effluent après avis de la personne publique en charge du transport et de l’épuration à l’aval. La demande est considérée comme rejetée à défaut de réponse dans un délai de 4 mois. Cette mesure est nominative et à durée déterminée. Elle est révoquée à tout moment pour motif d’intérêt général.

Elle fixe les paramètres techniques :

- les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effluents pour leur admission ;
- les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés.

Pour les départements (hors zone administrative du SIAAP), seules les communes raccordées au réseau de transport SIAAP sont concernées.

■ LES ARRÊTÉS D’AUTORISATION DE DÉVERSEMENT OU LES CONVENTIONS SPÉCIALES DE DÉVERSEMENT POUR LES REJETS TEMPORAIRES (EAUX DE RABATTEMENT DE NAPPES ESSENTIELLEMENT) QUI ONT FAIT L’OBJET D’UNE INSTRUCTION DE LA PART DU SIAAP EN 2022

Département	Nombre de conventions ou arrêtés de déversement temporaire délivrés en 2022
75	13
77	1
78	5
91	8
92	34
93	44
94	33
95	0
SIAAP	1
TOTAL	139

Linéaire de collecte des eaux usées

selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie

Ouvrages	SIAAP	DEA93	DSEA94	SAP75
Réseaux EU et unitaires (km)	204	43	66	29
Réseaux EP (km)	25	24	30	15
Réseaux total (km)	229	67	96	44 ⁽¹⁾
Ouvrages de stockage unitaires ⁽²⁾	5	1	4	2
Ouvrages de stockage pluviaux ⁽³⁾	2	1	-	-
Stations de relèvement	6	4	6	1
Chambres à sable	5	14	39	10

1. Réseaux à vocation interdépartementale, propriété de la Ville de Paris, exploités par la Section d’Assainissement de Paris.

2. Ouvrages de stockage unitaires :

- bassins de stockage gérés par : DEA93 : La Plaine (165 000 m³) ; DSEA94 : Bassin des Cormailles (55 000 m³), L’Haÿ-les-Roses (75 000 m³), Arcueil (24 000 m³), Vitry-sur-Seine (55 000 m³) ; SAP75 : Blanqui (17 000 m³) et Buffon (2 000 m³) ;
- tunnels de stockage SIAAP : liaison Cachan-Charenton 1 (60 000 m³), liaison Cachan-Charenton 2 (50 000 m³), Clichy-La Briche (32 000 m³), intercepteur Blagis-Cachan (25 000 m³) et tunnel Ivry-Masséna (101 000 m³).

3. Ouvrages de stockage pluviaux :

- bassins de stockage gérés par : SIAAP : Bassin d’Antony (115 000 m³) ; DEA93 : Bassin des Brouillards (97 000 m³) ;
- tunnel de stockage SIAAP : Ru de Chatenay (94 000 m³).

Identification des ouvrages d’épuration des eaux usées

Capacité d’épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants

Usines d’épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de/n° département)	Débit de référence (au sens de l’arrêté national du 21 juillet 2015)	Capacité nominale de l’arrêté (arrondi)	Acte réglementaire autorisant le rejet
Seine aval	Achères, Conflans-Sainte-Honorine, La Frette-sur-Seine, Herblay et Saint-Germain-en-Laye (78 et 95)	2 300 000 m ³ /j	7 500 000 eq hab*	Selon arrêté interpréfectoral des Préfets des Yvelines et du Val-d’Oise n° 20/6075-001 DRE du 15/03/2016
Seine Valenton	Valenton (94)	600 000 m ³ /j**	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n° 2008/4 518 bis du 05/11/2008
Seine centre	Colombes (92)	240 000 m ³ /j 280 000 m ³ /j 400 000 m ³ /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n° 2020-74 du 24/07/2020
Seine Grésillons	Triel-sur-Seine (78)	313 995 m ³ /j	1 200 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté préfectoral du 21/11/2022 portant modification de l’arrêté préfectoral du 02/11/2010
Marne aval	Noisy-le-Grand (93)	76 951 m ³ /j	500 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne n° 2019-0943 du 12/04/2019
Seine Morée	Blanc-Mesnil (93)	75 000 m ³ /j	320 000 eq hab	Selon arrêté inter-préfectoral du Préfet de Seine-Saint-Denis n° 2010-2154 du 26/08/2010

* Eq hab = L’équivalent habitant est une unité de mesure permettant d’évaluer la capacité d’une usine d’épuration.

Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 eq hab = 60 g de DBO5/jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l’équivalent habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d’oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d’oxygène par jour.

** Débits associés à différents objectifs de traitement selon les paramètres.

Prescription des rejets pour les principaux polluants

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine aval

Débit de référence : 2 300 000 m³/j ou 45 m³/s

■ NORMES DE REJET 24 H

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	90 %	70 mg/l
DBO5	20 mg/l	90 %	50 mg/l
DCO	90 mg/l	80 %	180 mg/l
N-NH ₄ ⁺ *	5 mg/l	81 %	20 mg/l
NTK*	8 mg/l	80 %	25 mg/l
Pt	2 mg/l	70 %	5 mg/l

* Pour des températures mesurées dans les étages biologiques où s’effectue le traitement de l’azote, supérieur à 12 °C.

■ NORMES DE REJET ANNUELLES JUSQU’AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE

Paramètres	Valeur limite en concentration	Valeur limite en rendement
NGL	10	70 %
Pt	1	80 %

Prescription des rejets pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine Valenton

■ NORMES DE REJET 24 H JUSQU’AU DÉBIT DE 600 000 M³/J

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	95 %	50 mg/l
DBO ₅	15 mg/l	94 %	30 mg/l
DCO	65 mg/l	89 %	130 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	7 mg/l	88 %	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70 %	5 mg/l

■ NORMES DE REJET 24 H DU DÉBIT DE 600 000 M³/J JUSQU’AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (800 000 M³/J)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	92 %	60 mg/l
DBO ₅	20 mg/l	93 %	40 mg/l
DCO	90 mg/l	83 %	180 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	7 mg/l	80 %	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70 %	5 mg/l

■ NORMES DE REJET ANNUELLES JUSQU’AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (800 000 M³/J)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %

Prescription des rejets pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine centre

■ NORMES DE REJET 24 H JUSQU'AU DÉBIT DE 240 000 M³/J

Paramètres	Concentration maximale 24 heures	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	15 mg/l	95%	30 mg/l
DBO5	15 mg/l	93%	30 mg/l
DCO	50 mg/l	92%	100 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	4 mg/l	89%	8 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	5 mg/l	90%	10 mg/l
Pt	1 mg/l	90%	2 mg/l

■ NORMES DE REJET 24 H DU DÉBIT DE 240 000 M³/J JUSQU'AU DÉBIT DE 400 000 M³/J

Paramètres	Concentration maximale 24 heures	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	92%	40 mg/l
DBO5	25 mg/l	87%	50 mg/l
DCO	60 mg/l	90%	120 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	15 mg/l	60%	25 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	18 mg/l	60%	30 mg/l
Pt	1 mg/l	80%	2 mg/l

■ NORMES DE REJET ANNUELLES JUSQU'AU DÉBIT DE 280 000 M³/J

Paramètres	Concentration maximale 24 heures	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

Prescription des rejets pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine Grésillons

■ NORMES DE REJET 24 H JUSQU’AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (313 995 M³/J EN 2022)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	92%	50 mg/l
DBO5	15 mg/l	92%	30 mg/l
DCO	70 mg/l	85%	140 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	1,5 mg/l	95%	7 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	5 mg/l	85%	10 mg/l
Pt	1 mg/l	85%	2,5 mg/l

■ NORMES DE REJET ANNUELLES JUSQU’AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (313 995 M³/J EN 2022)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

Prescription des rejets pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Marne aval

■ NORMES DE REJET 24 H JUSQU’AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (76 951 M³/J EN 2022)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	97 %	50 mg/l
DBO5	20 mg/l	95 %	40 mg/l
DCO	70 mg/l	92 %	140 mg/l
N-NH ₄ *	4 mg/l	95 %	8 mg/l
NTK	7 mg/l	90 %	14 mg/l
Pt	1,2 mg/l	80 %	2,4 mg/l

■ NORMES DE REJET ANNUELLES JUSQU’AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (76 951 M³/J EN 2022)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL*	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %

* Pour des températures des effluents mesurés dans les étages où s’effectue le traitement de l’azote, supérieures ou égales à 12°C.

Prescription des rejets pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine Morée

■ NORMES DE REJET 24 H JUSQU'AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (75 000 M³/J)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	10 mg/l	96 %	20 mg/l
DBO5	10 mg/l	95 %	25 mg/l
DCO	50 mg/l	91 %	100 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	1,3 mg/l	95 %	3 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	5 mg/l	90 %	10 mg/l
Pt (du 01/04 au 30/09)	0,6 mg/l	92 %	2 mg/l
Pt (du 01/10 au 31/01)	0,8 mg/l	89 %	2,2 mg/l

■ NORMES DE REJET ANNUELLES AU DÉBIT DE RÉFÉRENCE (75 000 M³/J)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL*	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %

* Pour des températures des effluents mesurés dans les étages où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures ou égales à 12°C.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

	Boues évacuées des usines entre le 01/01 et le 31/12/2022 (tMS)*
Seine aval	43 832
Seine Valenton	25 254
Seine centre	11 286
Seine Grésillons	13 894
Marne aval	6 499
Seine Morée	2 301
TOTAL	103 066

* (tMS) tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées.

Bilan annuel quantitatif de la production et de l’évacuation des boues

par usine et par filière

Bilan de production des boues SIAAP 2022 (en tMS)					Valorisation agricole			Valorisation énergétique			Élimi- nation
Usine	Type de boues	Boues extraites de la file eau*	Boues produites**	Boues évacuées***	Valorisation externe			Interne		Externe	ISDND
					Épandage	Compost	Métha- nisation	Traitement thermique	Pyrolyse	Cimenterie	
Seine aval	Boues déshydratées par filtres presses (après cond. therm.)	130 011	89 825	12 752	11 720	1 032	0	0	0	0	0
	Boues déshydratées par centrifugeuses (après cond. therm.)			29 248	26 223	3 025	0	0	0	0	
	Boues centrifugées (sans cond. therm.)			1 832	0	1 832					
	Total			43 832	37 943	5 889	0	0	0	0	0
Seine Valenton	Boues déshydratées	51 989	36 365	6 787	0	85	0	6 703	0	0	0
	Boues séchées			18 467	0	9 254	1 438	4 005	0	3 770	0
	Total			25 254	0	9 339	1 438	10 708	0	3 770	0
Seine Grésillons	Boues déshydratées	24 298	16 067	1 953	0	1 953	0	0	0	0	0
	Boues séchées			11 942	0	9 133	1 957	0	0	851	0
	Total			13 895	0	11 086	1 957	0	0	851	0
Seine centre		12 730	12 730	11 286	0	4 640	0	6 646	0	0	0
Marne aval	Boues déshydratées	6 890	6 890	6 499	0	0	0	6 498	0	0	0
Seine Morée		2 705	2 489	2 301	0	2 301	0	0	0	0	0
TOTAL SIAAP	2022	228 623	164 367	103 067	37 943	33 255	3 395	23 852	0	4 621	0
	Rappel 2021	233 771	163 503	123 487	36 072	38 372	4 297	38 536	0	6 236	0
	Rappel 2020	228 415	156 843	114 094	8 819	48 529	2 061	41 261	0	6 432	6 991

Dénomination au titre du schéma SANDRE (schéma national des données sur l'eau) :

* Boues avant digestion éventuelle (Σ S4).

** Boues après digestion éventuelle (A6).

*** Boues après digestion éventuelle et conditionnement thermique éventuel (Σ S6).

tMS : tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées.

ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux.

Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de l’indice de connaissance des rejets en milieu naturel est estimée à 110 points compte tenu de la compétence de transport du SIAAP.

Éléments communs à tous les types de réseaux

- Le SIAAP a identifié ses points de rejets au milieu récepteur (déversoirs d’orage et trop-pleins) (20 points).
- La pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet est évaluée (10 points).
- Le SIAAP a réalisé des enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mettre en œuvre des témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment et l’importance des déversements (20 points).
- Le SIAAP réalise des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, en vue de poursuivre la mise en conformité du système de collecte, conformément à l’arrêté du 21 juillet 2015 (30 points).
- Le SIAAP réalise un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des usines d’épuration des agglomérations d’assainissement et les résultats en application de l’arrêté du 21 juillet 2015 (10 points).
- Le SIAAP dispose des connaissances de la qualité des milieux récepteurs et évalue l’impact des rejets sur le milieu récepteur (10 points).
- La pluviométrie est suivie sur l’ensemble du système d’assainissement, de même que sur les principaux sous-systèmes qui le composent (10 points).



2



Ambition 2

**Lutter contre
le dérèglement
climatique et diminuer
les émissions de gaz
à effet de serre**

Émissions de gaz à effet de serre et consommation de réactifs

■ ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Indicateurs (en CO ₂ eq)	2022	2021	2020
Émissions de gaz à effet de serre (bilan réglementaire)	620 668	596 886	561 700
Émissions évitées au territoire	- 12 091	- 15 296	- 11 363

En avril 2022, le Conseil d'administration anticipe le décret n° 2022-982, en donnant au SIAAP des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) de - 37 % à l'horizon 2030 et - 66 % d'ici 2050 par rapport à 2015.

Ces objectifs de réduction des GES s'accompagnent de la révision du « bilan GES ». Conformément à ce même décret, toutes les émissions significatives doivent être prises en compte.

De ce fait, le bilan GES du SIAAP augmente, en particulier en raison des gaz à effet de serre émis lors du traitement des eaux usées.

■ CONSOMMATION DE RÉACTIFS

Indicateurs (en tonnes)	2022	2021	2020	2019
Nitrate de calcium*	10 397**	10 275	12 502	8 969
Chlorure ferrique*	46 816**	41 570	40 426	42 582
Alu fer*	5 048	6 641	7 904	6 819
Méthanol*	16 379	20 887	22 771	22 307
Polymères*	1 302	1 333	1 333	1 280
Javel	1 477	1 058	1 849	2 171
Soude	1 440	949	733	617
Sel régénération	70	107	123	298

* Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI).

** Y compris usage dans les réseaux.



3



Ambition 3
Répondre
aux attentes
des acteurs
du territoire

Sécurité et cadre de vie

Indicateurs	2022
Taux de fréquence des accidents	12,71
Taux de gravité des accidents	1,29
SITUATIONS OLFACTIVES MENSUELLES SATISFAISANTES	
SAV	0
SEV	0
TOTAL	0
NOMBRE DE SIGNALEMENTS	
Usine de prétraitement Clichy	52
SAV	79
SEV	8
SEM	0
SEG	114
SEC	0
MAV	1
Réseaux	36
Crosne	0
TOTAL	290

*Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI).

Taux de réclamation

Les réclamations d'abonnés sont gérées directement par le distributeur dont ils dépendent. La majorité de ces demandes ne concerne pas le SIAAP, à l'exception de celles de dégrèvement de la part assainissement en cas de fuite d'eau dans le réseau de l'abonné. Le SIAAP a un taux de réclamation inférieur à 1‰.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

En 2022, il y a eu un contentieux concernant des plaintes de débordement. Le taux de débordement dans les locaux des usagers est inférieur à 1 ‰.

Attentes sociales et sociétales

Indicateurs	2022
Scolaires et étudiants reçus à LCDEA*	2953
Budget pour la médiation	150 000 €
Nombre d'apprentis	24
Nombre d'agents SIAAP formés	1 344**

* La Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP (www.ecole.siaap.fr)

** Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée

Un acteur engagé à l'international

Engagé pour le droit à l'eau et à l'assainissement, le SIAAP a mis en place depuis plusieurs années, à l'échelle internationale, une stratégie de relations internationales.


Cette stratégie repose principalement sur deux piliers :


- 1. La coopération décentralisée pour agir concrètement auprès des collectivités étrangères partenaires.**
Au total, le SIAAP soutient 27 projets dans 20 pays, sur quatre continents. En 2022, 3 543 846 € ont été consacrés à la solidarité internationale.
Depuis 2005 la loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.
- 2. Les actions de rayonnement en participant aux événements et collectifs internationaux dédiés à l'eau et à l'assainissement.**
Porte-voix de l'assainissement francilien, le SIAAP participe à des forums et rendez-vous internationaux tels que les COP ou les forums mondiaux de l'eau. L'occasion d'y défendre ses idées, ses valeurs et ses engagements en faveur d'un développement plus juste, plus équilibré et plus solidaire à l'échelle planétaire.


Il est par ailleurs membres d'organismes internationaux dont l'Alliance des mégapoles, créée en décembre 2015, à l'occasion de la COP 21 pour anticiper les effets cumulés de la forte urbanisation de la planète et du réchauffement climatique.

POUR SUIVRE LE SIAAP AU QUOTIDIEN,
RENDEZ-VOUS SUR

siaap.fr

 SIAAPassainissement

 @le_SIAAP

 @le_SIAAP



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

**2 rue Jules César
75589 Paris cedex 12
01 44 75 44 18
contact@siaap.fr**